

Province de Namur
Commune de Gesves



Coordination extrascolaire : Coala asbl - 085/84 61 90 – extrascolaire.gesves@coalanet.org
Debois E. – 083/ 670.208 atl.gesves@publilink.be

Communale de l'accueil du 18 juin 2007 – Administration communale

Présences :

					Prés	Exc.
BARBEAUX-DEFLORENNE	Cécile	1	e	Conseillère communale	X	
BERNARD	André	1	e	Président – Echevin enseignement	X	
GRASSERE	Lydia	1	e	Conseillère communale		X
HONTOIR	Céline	1	e	Echevine Enfance et Jeunesse	X	
DEBATTY	Benoit	1	s	Conseiller communal		
DEBATY	Marcellin	1	s	Conseiller communal	X	
FONTINOY	Paul	1	s	Conseiller communal	X	
JACQUES	Michel	1	s	Conseiller communal		
DEFRESNE	Bernard	2	e	Ecole St Joseph	X	
DEGLIM	Christian	2	e	Ecole communale de l'Envol	X	
GILLET	Véronique	2	e	Ecole communale de la Croisette		X
LEUNEN	Régine	2	e	Ecole Communauté française	X	
DEBATY	Annika	2	s	Ecole Communauté française	X	
DEGIMBE	Jean-Marc	2	s	Ecole St Joseph	X	
VISART de BOCARME	Michèle	2	s	Ecole communale de l'Envol		X
WAVREILLE	Dominique	2	s	Ecole communale de la Croisette		
GRAILET	Danielle	3	e	Ecole Communauté française		
RYELANDT	Muriel	3	e	Ligue des familles	X	
SERMON	Véronique	3	e	Ecole St Joseph	X	
CORNETTE	Véronique	3	e	Ecole communale de l'Envol		X
DELBECQUE	Marianne	3	s	Ligue des Familles		X
DEMEIRE	Nathalie	3	s	Ecole Communauté française	X	
HAMPERT	Geneviève	3	s	Ecole communale de la Croisette		
PENSON	Valérie	3	s	Ecole St Joseph		X
MEURISSE	Dominique	4	e	Accueillante extrascolaire	X	
GREGOIRE	Bastien	4	e	IMAJE		X
VERHAEREN	Jacques	4	e	Le Chat Botté	X	
WATTERMAN	Yves	4	e	La spirale asbl		X
BURON	Vincent	4	s	IMAJE		X
COLPAERT	Géraldine	5	e	Domaine de Mozet		X
REYSER	Dominique	5	e	ADO'G	X	
SIMON	Nicolas	5	e	Patro Jean XXIII	X	
VAN AUDENRODE	Martin	5	e	Patro Jean XXIII	X	
DEBATTY	Marie	5	s	Patro Jean XXIII		
FAVEAUX	Nathalie	5	s	Patro Jean XXIII		
BUFFET	Bénédicte			Coordinatrice accueil ONE		X
DEBOIS	Elise			COALA asbl – Responsable ATL	X	
GEERKENS	Olivier			COALA asbl – Coordinateur	X	



1. Accueil par le Président André Bernard

Monsieur André BERNARD souligne l'importance du travail effectué :

- par les membres de la Commission lors des réunions (qui ont été programmées jusqu'à présent à un rythme soutenu) ;
- lors des 2 sous-groupe de travail ;
- par la coordination (l'asbl COALA : Olivier GEERKENS et Elise DEBOIS).

2. Validation du précédent procès - verbal

Aucune modification n'est signalée. La CCA valide le précédent P.V. à l'unanimité.

3. Approbation par tous les membres de la CCA du Programme CLE élaboré en sous-groupe de travail

La proposition de Programme CLE a été élaborée en sous-groupe de travail lors de la réunion du mardi 12 juin 2007 à laquelle ont participé 13 membres de la CCA. Il s'agit de : Mesdames PENSON, SERMON, GILLET, BABYLAS, DEBATY ; Mesdemoiselles HONTOIR et DEBOIS et Messieurs DEFRESNE, DEGLIM, VERHAEREN, DEGIMBE, BERNARD et GEERKENS. La proposition de Programme CLE a, ensuite, été diffusée auprès de tous les membres effectifs de la commission. L'objectif étant d'en prendre connaissance avant la réunion de la commission. D'autres exemplaires ont également été distribués, en commission, aux membres suppléants.

En commission, un document est signé par tous les membres effectifs afin de valider le Programme CLE (Voir Annexe).

Des procurations nous ont été parvenues :

- Madame Géraldine COLPAERT donnant procuration à Madame Nathalie DEMEIRE ;
- Madame Véronique GILLET donnant procuration à Monsieur Christian DEGLIM ;
- Monsieur Bastien GREGOIRE donnant procuration à Monsieur VERHAEREN.

Sans aucune modification signalée, le Programme CLE est approuvé à l'unanimité.

4. Création de l'asbl

- Objectifs de cette création :

André BERNARD rappelle la volonté émise par la commission de centraliser les activités des opérateurs de l'accueil, partenaires du Programme CLE, au sein d'une même asbl. Cependant, il ne s'agit en aucun cas d'une obligation des opérateurs de l'accueil de devoir y adhérer pour être des partenaires du Programme CLE. Il existe une volonté évidente de centralisation de l'information, de solidarisation, de coordination des accueils extrascolaires et de transparence.

- Objets de l'association (Voir article 3 des statuts):
 - L'organisation et l'animation d'accueil extrascolaire ;
 - Le soutien logistique et pédagogique à ses membres ;
 - Le soutien à la formation des accueillant(e)s.



De plus, c'est cette asbl qui percevra les subsides octroyés et les redistribuera à 95%, selon le taux de participation des enfants aux activités extrascolaires organisées par le milieu d'accueil.

Les 5 % restant ajoutés à la participation financière de la commune (relative à la participation des milieux d'accueil au « pot commun (5%) » plafonné à 1.000 euros) seront à disposition de la CCA afin notamment de mettre sur pied des activités extraordinaires (tous les réseaux confondus).

- Statuts, projet d'accueil et ROI de l'asbl :

Devront être approuvés par les membres de l'asbl.

Le collège souhaite cependant nommer pour la représenter deux administrateurs (Mademoiselle Céline HONTOIR et Monsieur André BERNARD) et un membre effectif siégeant à l'Assemblée générale (Madame Cécile BARBEAUX).

Le conseil communal devra également acter le 26 juin 2007, ces candidatures ainsi que les statuts et le ROI de l'asbl.

Deux modifications sont alors apportées aux ROI de l'asbl :

*Au point 12 : Chaque membre dispose de **deux voix maximum** quel que soit le nombre de représentants participant à l'AG.*

*Au point 13 : Tout membre effectif ne peut proposer que **maximum deux représentants en tant qu'administrateurs**. Sa candidature motivée est adressée au Président au plus tard la veille de l'AG par lettre écrite ; le poste d'administrateur restant lié au membre et non à son représentant.*

En l'absence de démission, tout administrateur sortant est présumé candidat à un nouveau mandat.

La commission souhaite que chaque composante de la CCA soit au moins représentée au sein de l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'asbl « Gesves EXTRA ».

La CCA approuve les statuts tels qu'ils sont, après modifications des deux points spécifiés ci-dessus.

- Choix du nom « Gesves EXTRA » et du Logo réalisé par Aster, dessinateur pour l'asbl COALA.



Explication :

Mise en évidence de l'aspect « loisirs » du secteur extrascolaire (activités musique, sportive ou nature) mais aussi de son aspect « temps libre ».

Le nom « Gesves EXTRA » et le logo de l'asbl sont approuvés à l'unanimité.



- Remarques :
 - o Monsieur Dominique REYSER formule le souhait de représenter la Maison des Jeunes de Gesves au sein de l'asbl « Gesves EXTRA ».
 - o Olivier GEERKENS rappelle que des personnes physiques peuvent être membres adhérentes de l'asbl MAIS que ce sont les associations qui seront membres effectifs. Il s'agit bien d' « une association d'associations ». C'est l'association qui est membre et non son représentant.
- Date de l'Assemblée constitutive :

Sachant que le Programme CLE doit être envoyé dans les 15 jours « calendrier » suivant la date du Conseil communal l'approuvant et sachant que le Collège propose la candidature de 2 échevins et d'une conseillère communale au Conseil communal, l'Assemblée constitutive de l'asbl est fixée au **mercredi 27 juin 2007, à 20h** à l'Administration communale.

5. Divers

- L'importance pour les milieux d'accueil partenaires du Programme CLE de relever les présences des enfants aux activités extrascolaires subsidiables dès la rentrée de septembre. Elise DEBOIS se propose de rédiger durant le mois d'août une grille de relevé des présences uniforme aux milieux d'accueil.
- Pour rappel, dès l'agrément, les subsides s'élèvent à 0,20 cent par enfant. En fin d'année ONE, une régularisation (fonction de l'enveloppe budgétaire) sera effectuée pour atteindre, selon les prévisions de l'ONE, 1 euro par enfant.
- Une demande est faite à Monsieur André BERNARD (échevin de l'enseignement et échevin des finances) de disposer d'une « avance » de la commune du montant total des subventions aux milieux accueils.

Réponse :

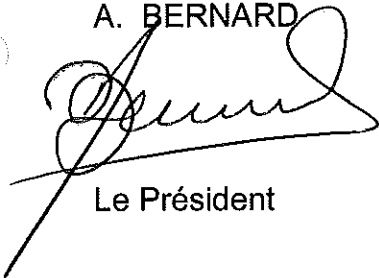
- Monsieur André BERNARD propose aux milieux d'accueil d'envoyer au collège une évaluation budgétaire (fonction du taux de participation des enfants aux activités extrascolaires) afin que le Collège puisse prendre une décision.
- La commission d'agrément de l'ONE a lieu tous les premiers mardis du mois. Il semblerait que notre Programme CLE pourrait être à l'ordre du jour de celle de septembre en fonction du rapport de Madame Bénédicte BUFFET (ONE). Elise DEBOIS rappelle Madame BUFFET pour s'assurer du suivi du dossier.
 - Pendant le mois d'août, Elise DEBOIS se propose de rassembler les informations des activités extrascolaires organisées par tous les accueillants de la commune et prévues pour l'année scolaire prochaine afin de pouvoir les communiquer, le plus tôt possible, aux parents via le site Internet de la commune, les écoles ou autre.
 - Une école invite Elise DEBOIS, responsable ATL, à une réunion des enseignants au sujet de l'organisation des activités extrascolaires pour l'année scolaire prochaine. Elise DEBOIS accepte et se dit disponible également pour les autres écoles.
 - Pour rappel, le taux d'encadrement stipulé dans le décret ATL est de 1 encadrant pour 18 enfants (norme incitative).
 - En septembre : Une Assemblée générale de l'asbl « Gesves EXTRA » sera prévue et ensuite une commission.
 - Un membre formule le souhait de coupler, dans la mesure du possible, les réunions de la CCA et les Assemblées générales de l'asbl « Gesves EXTRA ».



- André BERNARD remercie, en guise de conclusion de la réunion, les membres de la commission pour le travail effectué. Il souligne également l'expérience d'Olivier GEERKENS comme un atout, l'importance du travail de terrain (enquêtes) effectuées par Elise DEBOIS et la richesse de la commission d'avoir parmi ses membres des représentants de tous les réseaux d'enseignement présents sur la commune.

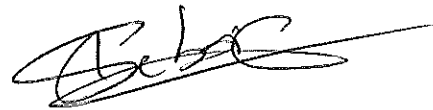
Pour la Commission,

A. BERNARD



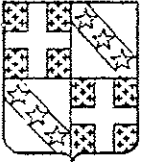
Le Président

E. DEBOIS



La secrétaire





Province de Namur
Commune de Gesves



Validation du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE)

Nous, membres de la Commission Communale de l'Accueil, validons le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance, lors de la commission du **18 juin 2007**.

Pour la composante 1 :

BERNARD André		
HONTOIR Céline		
BARBEAUX Cécile		
FONTINAY Paul		

Pour la composante 2 :

DEGLIN CHRISTIAN		
DUPRESNE Bernard		
LEUNEN Régine		
DEBATY Annika		

GILLET VERONIQUE
Pour la composante 3 :
PROCURATION C. DEGLIN

SERNON Veronique		

Pour la composante 4 :

VERKAEREN JARVIS		
MEURISSE DOMINIQUE		elbeurzel
GREGOIRE BASTIEN	PAR PROUATION	

Pour la composante 5 :

SIRON NICOLAS		
VAN AUDENRODE H.		
REYSER DOMINIQUE		
Demeine Mathieu	par proceudion pour gde chine colport	